GOLF DE LA NIVELLE
REGLES LOCALES

Les Règles Locales Permanentes de la FFGolf 2025 s'appliquent.
Les Règles Locales suivantes sont **spécifiques** au *parcours* de La Nivelle

BUNKERS – R.12
Les lèvres des « *bunkers* » font partie de la « *zone générale* » et sont considérées comme engazonnées. Un dégagement selon la **R.16.3b** sera autorisé pour une **balle « *enfoncée* » dans une lèvre de bunker.**

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS – R. 16.1
Sont des « *obstructions inamovibles* », et donnent droit à un dégagement sans pénalité :

- Les chemins **goudronnés ou bétonnés**
- L'ensemble « arbre **avec** tuteur »
- Les ornières bordant le chemin bétonné entre les trous 6 et 7

ZONE DE PRACTICE
Dans la zone de tombée des balles au practice, à droite du fairway du 4, il n'est pas possible de placer la balle
Les piquets cible sont amovibles

ELEMENTS PARTIE INTEGRANTE
Sont « *éléments partie intégrante* » du « parcours », et ne donnent pas droit à un dégagement :

- Les chemins autres que goudronnés ou bétonnés
- Les seuls rondins de protection à la base de certains troncs
- Le grillage protégeant l'ex-départ blanc du trou n° 18

GRILLAGE **- Trou n° 5** :
Durant le jeu du trou n°5, lorsque le grillage protégeant le départ du 6 interfère directement avec la « *ligne de jeu* », le joueur peut en **option additionnelle** dropper une balle sans pénalité dans la **Dropping Zone** à Gauche.
MAIS ce dégagement n'est autorisé que si la balle en jeu repose plus près du trou que la position de la DZ. RLocale Type E6

ZONES A PENALITE – R. 17
Trou n°8 : La zone à pénalité est délimitée en rouge, **le jeu y est interdit**

Temps de jeu : Le Comité a établi un temps de jeu limite à **4h22**.

Pénalité pour infraction à une règle locale : *pénalité générale*
Golf de La Nivelle : 05 59 47 18 99